

l'eau et remplissant les conditions des marais. L'élevage de la race bovine substitué à celui du poisson ne peut convenir qu'à des propriétaires disposés à faire des sacrifices, à nourrir en tubercules de toute nature, même en céréales de seigle, avoine. « Sans exagération, dit-il, un bœuf du Montellier revient à un prix d'une moitié plus élevé que celui du pays de bons fourrages, la Bourgogne, le Charolais. » M. Ponchon allègue quelques bonnes raisons ; mais il ne les présente jamais sous une forme sérieuse, et ne sait ni les lier, ni les coordonner entr'elles.

Le second écrit de M. Ponchon est intitulé : *Les réformateurs de la Dombes agricole, aux prises avec eux-mêmes* (Lyon, 1839. — imp. Pélagaud et Lesne). L'auteur nie en ces termes l'existence d'anciennes ruines de villes : « Passe pour les villes ruinées, car, les ruines sont complaisantes et bavardes ; elles disent à-peu-près tout ce qu'on veut qu'elles disent, bien que M. Nolhac, dans son dernier écrit, doive avoir singulièrement rabattu leur caquet... — Mais ce grand nombre de maisons sans habitants, où M. Puvis les a-t-il vues ? qu'il veuille m'en désigner dix, cinq, deux, que dis-je ! une. » Le mode d'argumentation de M. Ponchon continue pendant le cours de 67 pages, à-peu-près sur ce ton ; il ne donne aucun fait nouveau, aucun aperçu concluant, il se borne à épiloguer les dires de MM. Puvis, Bodin, Greppo qu'il accuse de manquer de succès dans ses tentatives, à chercher à les mettre en contradiction avec eux-mêmes. En prenant le Montellier pour sujet d'analyse, il prétend que la manière d'opérer de son vénérable propriétaire est « ruineuse, impraticable, purement de luxe, » et il défie tous les réformateurs réunis. — M. Ponchon termine ainsi : « Maintenant, vivons en paix, et laissons au temps, notre maître, à tous, aidé puissamment qu'il est par les efforts communs, le soin de tracer la charte spéciale qui, seule peut donner à notre Dombes, toute spéciale aussi, son plus haut degré possible de prospérité. » Le mémoire de cet écrivain est plein de